

Maison Gaillard

Production fruitière
110 route Royale
78580 Les Alluets-le-roi
maisongaillard@wanadoo.fr



Les paniers de l'Épi d'Or

Association loi 1901 à but non-lucratif
Chez Martine Hulin
75bis Avenue Pierre Curie
78210 Saint-Cyr-l'École
lpeo@riseup.net

Contrat Fruits – Pommes et Poires

Du jeudi 3 octobre 2024 au jeudi 20 février 2025

Nom-s du ou des adhérent-e-s :

Engagements de l'adhérent-e

- Après avoir pris connaissance et adhéré aux statuts, au règlement intérieur de l'association et avoir payé ma cotisation annuelle, adhérer au contrat présent pour les distributions qui auront lieu aux dates définies ci-contre ;
- Faire acte d'engagement solidaire avec l'exploitant en payant à l'avance la distribution des produits. L'ensemble des chèques, libellés à l'ordre de « **Maison Gaillard** », est remis aux référents pour ce producteur en début de saison. Les chèques donnés au producteur ne peuvent provenir que d'un compte d'une personne physique adhérente de l'AMAP dont le nom est mentionné sur le contrat. Les chèques seront ensuite transmis au producteur ;
- Venir retirer ses fruits sur le lieu de la distribution chaque semaine (ou prévenir les responsables de distribution de l'association si un-e remplaçant-e vient les retirer). Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par le producteur en cas d'absence ;
- Les produits oubliés par les adhérent-e-s seront partagés dès la fin de la distribution à 19h25 ;
- Accepter les aléas qui peuvent intervenir durant la production.

Engagements du producteur

- les fruits livrés sont certifiés bio
- Respecter les statuts et le règlement intérieur ;
- Livrer les produits les jeudis (voir ci-contre) durant la période entre 18 h 40 et 19h ;
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison – Possibilité de décalage de livraison ou de remplacement des denrées (origine précisée) ;
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérent-e-s ;
- Accepter une visite annuelle des adhérent-e-s à la ferme lors de la journée portes ouvertes et une visite du collège solidaire de l'association si besoin ;
- Respecter la charte des AMAP.

Mois	Nombre-s	Dates de livraisons
Octobre	3	3, 17 et 31/10/2024
Novembre	2	14 et 28/11/2024
Décembre	1	12/12 (+ pommes)
Janvier	2	9 et 23/01
Février	2	06 et 20/02 (+ pommes)

10 livraisons de pommes/poires à 18 € le panier de 5kg **et**
2 paniers de pommes à 9.90€ le panier de 3kg
OU / ET
10 livraisons de 2 kg de poires

Maison

Gaillard nous propose :

- des paniers de 5 kg (pommes 3.5kg / poires 1.5kg) accompagnés de 2 paniers de pommes de 3 kg sur la saison. Il y aura toujours 2 variétés de pommes dans chaque panier. Il est possible de prendre des demi-paniers avec moitié moins de fruits et donc moitié moins chers.
- des paniers de poires uniquement (2 kg)

Les prix des paniers sont basés sur 1 kilo de pommes à 3.30 euros et 1 kilo de poires à 4.30 euros.

Le paiement s'effectuera en 3 fois comme suit :

- Pour un **panier, 1 chèque de 90 €** (pour octobre et novembre), **1 chèque de 63.90 €** (pour décembre et janvier) **et 1 chèque de 45.90 €** (pour février)
- Pour un **demi-panier, 1 chèque de 45 €** (pour octobre et novembre), **1 chèque de 31.95 €** (pour décembre et janvier) **et 1 chèque de 22.95 €** (pour février)
- Pour un **panier de poires, 1 chèque de 43 €** (pour octobre et novembre), **1 chèque de 25.80 €** (pour décembre et janvier) **et 1 chèque de 17.20 €** (pour février)

A l'inscription, les chèques seront tous remis au producteur qui les encaissera entre octobre et janvier pour les premiers, et en février pour le dernier.

Nombre et type de paniers du ou des adhérent-e-s :

Fait à : le

Le ou les adhérent-e-s:

Le producteur:

Vous pouvez joindre par SMS si possible (sauf urgence)

Emmanuelle LELLOUCHE au 06 11 35 71 11